

**Service Communication et Animations**

E-mail : [info@niederbronn-les-bains.fr](mailto:info@niederbronn-les-bains.fr)

Téléphone : 03.88.80.89.74 ou 03.88.80.89.86.

Affaire suivie par : M. BOUMA et S. DESCHANG

## CHARTRE DE L'EXPOSANT « MARCHÉ DE NOËL 2022 »

Lieu du Marché de Noël : Niederbronn les Bains au Parc du Casino et sur la Place des Thermes

### Horaires de la manifestation :

Vendredi 25 novembre 2022	▶ 18h à 21h
Samedis 26 novembre, 3, 10 et 17 décembre	▶ 14h à 20h
Dimanches 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre	▶ 14h à 19h

- Il est impératif de respecter les horaires de début et de fin du Marché de Noël, de s'installer en temps et en heure et de ne pas stationner vos véhicules dans le parc ou sur la Place aux heures d'ouverture du Marché de Noël. Il est également important d'être présent en permanence sur le stand, dès l'ouverture et jusqu'à la fermeture du Marché.
- La décoration de votre stand se fera en harmonie avec l'esprit de Noël. Les grandes pancartes publicitaires ou les affiches sur papier fluo ne seront pas acceptées.
- Aucun gardiennage ne sera assuré par la Ville. Les objets laissés sur votre stand seront sous votre entière responsabilité. En aucun cas, la Ville ne saurait être tenue responsable des dommages ou vols causés.
- La revente de produits manufacturés ou issus de l'importation ne sera pas tolérée ainsi que les objets emballés d'un film transparent.
- Pour chaque produit exposé, l'exposant s'engage à disposer un panneau sur lequel le prix sera inscrit.
- Seront interdits à la vente : tartes flambées, saucisses, tombolas ou tout autre produit non mentionné sur la fiche de candidature ou non approuvé par le Service de Communication & Animations de la Mairie de Niederbronn-les-Bains.
- Il y aura également lieu d'approvisionner suffisamment votre stand pour satisfaire tous les visiteurs et ce jusqu'à la fermeture totale du Marché.
- La vente de vin chaud et de boissons chaudes est réservée aux Associations locales. Il est interdit de vendre de l'alcool aux mineurs.
- Toute annulation de participation faite **après le 02 novembre 2022** ne sera pas remboursée.

**Le renvoi de la fiche de candidature implique l'acceptation de la présente Charte.**